

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH - M. DANIERE - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****78 T, avenue du Drapeau - Acquisition d'une parcelle de terrain**

Madame Roy, au nom des commissions de l' Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté municipal du 20 juillet 2006, la Société Civile Immobilière BF Investissements a obtenu le permis de construire un bâtiment à usage commercial sur une parcelle d'une superficie de 163 m<sup>2</sup>, sise 78 T, avenue du Drapeau.

Le Plan Local d' Urbanisme (PLU) de Dijon prévoit l'élargissement de l'avenue du Drapeau en vue de la réalisation d'un réseau de transports en commun en site propre.

En application des dispositions du PLU et de l'article R.332-15 du code de l'urbanisme, la partie de terrain, à céder par le pétitionnaire, représente une superficie d'environ 22,70 m<sup>2</sup>, dont la cession doit intervenir à titre gratuit dans la limite de 10% de la surface totale du terrain, soit 16,30 m<sup>2</sup> ; la surface restante, soit 6,40 m<sup>2</sup>, serait cédée au prix de 21 € le m<sup>2</sup> suivant l'évaluation du service des domaines.

Il est donc proposé que la Ville acquière sur la Société Civile Immobilière BF Investissement la parcelle de terrain concernée, moyennant la somme de 134,40 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l' Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur la Société Civile Immobilière BF Investissements – représentée par M. Buet – 119, avenue Albert Camus – 21000 Dijon, de la parcelle de terrain cadastrée section AN n°195p, d'une superficie d'environ 22,70 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 134,40 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

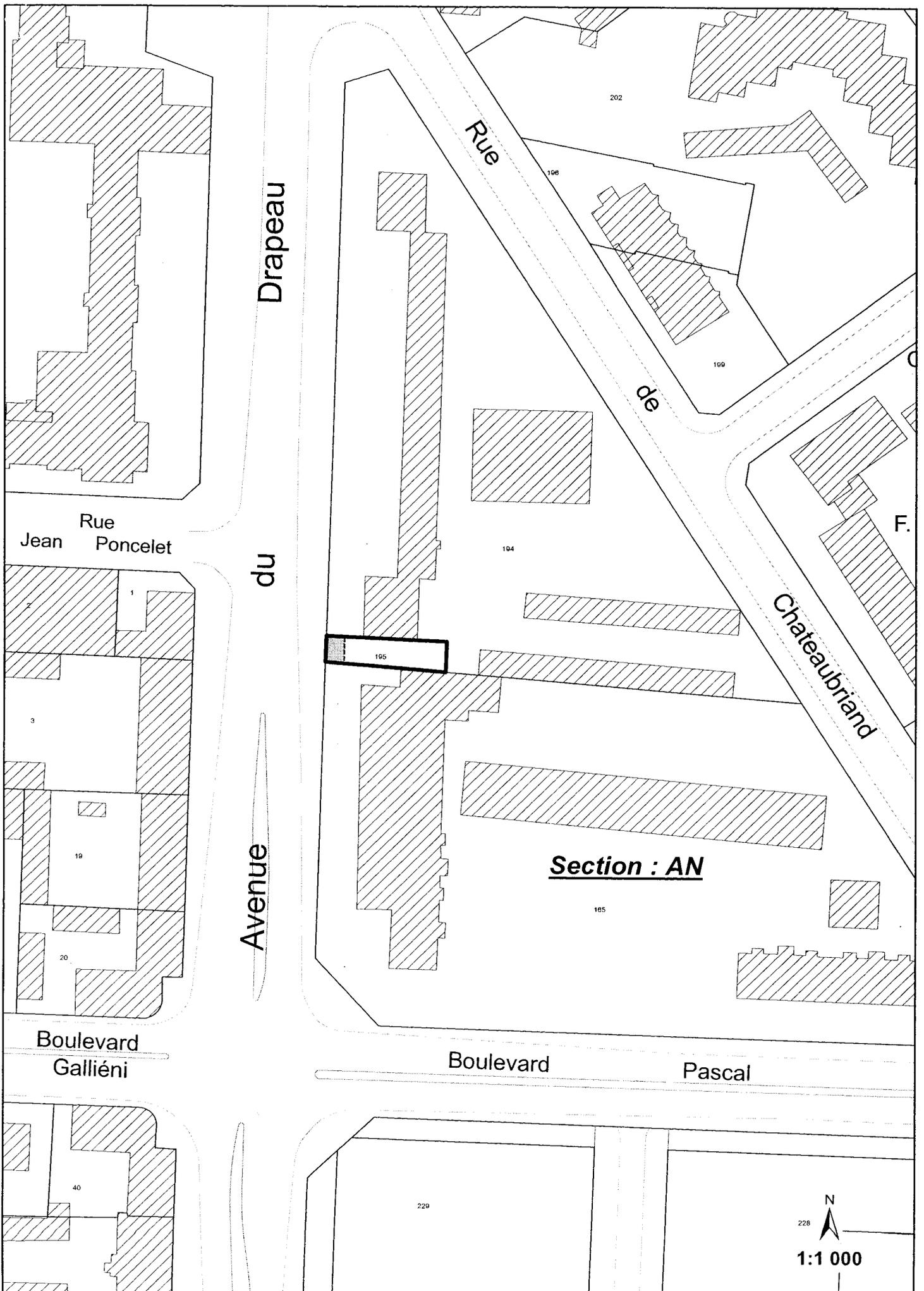
**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical stroke.

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 21/04/07



Avenue du Drapeau

Rue de Chateaubriand

Rue Jean Poncelet

du

Chateaubriand

Avenue

**Section : AN**

Boulevard Gallieni

Boulevard Pascal

Pascal

N  
1:1 000

